

COMMUNE LE THOU

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n° 2023-03-23-1

Décision modificative : petit matériel

Résumé : L'opération budgétaire « petit matériel » n'est pas assez créditée. Proposition : article 615232 : - 4 500.00€ ; + 4500 à l'opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023-03-23-2

Décision modificative : aménagement du cœur de bourg phases 3 à 6

Résumé : Suite à l'appel d'offre, il est décidé de réaliser toutes les tranches de travaux. Les crédits nécessaires ne sont pas suffisamment prévus à l'opération. Proposition : -40 000.00 € opération agrandissement de la salle du Conseil, -11 900.00€ opération modernisation de l'éclairage public, - 20 000.00 € opération en centre-bourg, +71 900.00€ opération aménagement du cœur de bourg phases 3 à 6.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023-03-23-3

Mise à disposition des emplacements pour le marché annuel des producteurs. Vote des tarifs

Résumé : La commune prend à sa charge l'organisation du marché annuel des producteurs. Proposition : 25€ l'emplacement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023-03-23-4

Subventions exceptionnelles

Résumé : Saint Sacrement : 120€, MFR Pays de Né sur la Mer : 100€.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Délibération n° 2023-03-23-5

Marché relatif à l'aménagement du cœur de bourg phases 3 à 6. Choix de l'entreprise

Résumé : Proposition : Entreprise Eurovia. Montant : 447 428.50 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2023-03-23-6

Transfert au SDEER de la compétence « infrastructure de recharge de véhicules électriques

Résumé : Projet de mise en œuvre d'une borne de recharge pour les véhicules électriques en centre bourg. Transfert de cette compétence au SDEER.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Date d'affichage et publication sur le site internet de la commune du THOU, le **lundi 27 mars 2023**

